

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 février 2012

DCM N° 12-02-21

Objet : Convention constitutive d'un groupement de commande avec la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou Paris.

Rapporteur : Mme DE OLIVEIRA, Conseiller Délégué

La Bibliothèque Publique d'Information (BPI) du Centre Pompidou Paris anime un réseau de renseignement à distance aux usagers dénommé Bibliosésame, auquel participent les Bibliothèques-Médiathèques de Metz, à l'instar d'une vingtaine d'autres établissements français, et qui nécessite l'utilisation d'une application informatique spécifique.

Ce logiciel (« Questionpoint », développé par la société américaine OCLC), induit un coût annuel d'utilisation de la licence d'exploitation jusqu'à présent assumé individuellement par chaque membre ; la dépense correspondante s'est montée à 1200 € (HT) pour la Ville de Metz en 2011.

Afin de réduire ce coût d'exploitation annuel, la BPI propose aux établissements membres du réseau d'adhérer à un groupement de commande, ce qui permettra de ramener la dépense à 1000 € (HT), en 2012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la signature de la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 2 février 2012,

VU le projet de convention n° 2011-533 proposée par la Bibliothèque Publique d'Information, établissement public à caractère administratif, ci-annexée ;

CONSIDERANT l'intérêt de l'économie induite par le groupement d'achat du logiciel « Questionpoint » servant au fonctionnement du réseau de réponses aux usagers auquel participent les Bibliothèques-Médiathèques de Metz.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'adhérer au groupement de commande géré par la Bibliothèque publique d'information (BPI, Centre Pompidou Paris) pour un coût de 1000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment toutes conventions ou avenants.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques de Metz

Commissions : Affaires culturelles, Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 1.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE